

Projet et parcours éducatif

Fiche « outil » : Méthodologie d'élaboration d'un projet

Tout projet doit reposer sur trois piliers indissociables :

- Lisibilité
- Cohérence avec l'établissement et le territoire
- Avoir en toile de fond la promotion des valeurs de la République.

1ère étape : Analyse de la situation

- Définition des besoins et des priorités

En particulier ne pas oublier de prendre en compte les attentes des parents et des élèves.

2ème étape : Constituer l'équipe projet dans le cadre du CESC

- Recenser les adultes de la communauté scolaire intéressés et favoriser une entrée transversale
- Se référer au répertoire des partenaires établi par le CESC départemental
- Coordonner les partenaires institutionnels et associatifs
- Fixer des objectifs

3ème étape : Présenter à la communauté éducative par le biais adéquat

4ème étape : Prévoir le financement

5ème étape : Planification et suivi de projet

- Organisation des actions avec définition des besoins et des ressources de l'établissement (moyens humains, financiers, matériel...)
- Planification dans le temps
- Suivi de projet : comparer régulièrement ce qui était prévu et ce qui est réellement réalisé
- Réajuster en fonction des bilans intermédiaires

6ème étape : Modalités de mise en œuvre

- Quand ? date, heure
- Où ? lieu
- Qui ? public cible, niveau, intervenants
- Comment ? conférence, atelier, représentation, club, ...
- Information ? élèves, collègues, parents, médias, autorités hiérarchiques, partenaires, ...

La mise en œuvre doit favoriser la mise en perspective des compétences psychosociales de l'élève

7ème étape : Communication et valorisation du projet

- Faire un retour lors du CESC / CA / conseil pédagogique selon l'instance porteuse du projet
- Présentation en interne et sur le site de l'établissement
- Communiquer auprès des instances, des médias et des parents.
- Communiquer avec les établissements de la circonscription et/ou de la ZAP.

8ème étape : Evaluation du projet

- Evaluation du processus : mise en œuvre du projet et organisation de son déroulement
- Evaluation des résultats : qui rendent compte de l'atteinte des objectifs en fonction des indicateurs définis
- L'évaluation permet de définir les points forts et les points faibles du projet, réfléchir à la reconduction du projet en incluant les axes d'amélioration qui en découlent

Note : L'évaluation également comporter un bilan financier.

En cas de financement par un organisme extérieur l'évaluation du projet doit leur être transmise

- Perspectives

Un fichier accompagne ce document, Il présente 4 onglets qui permettent d'avoir une vision globale du projet :

- Généralités
- Objectifs et modalités
- Financement
- Evaluation